Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transchablaisienne (H144) : du concret

Les conseillers d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (VS) et François Marthaler, chef du Département des infrastructures (VD) ont procédé, jeudi, au premier coup de pioche du giratoire RC 302. Ce chantier marque le début des travaux de la transversale chablaisienne sur sol valaisan. La cérémonie s'est déroulée en présence des autorités fédérales, cantonales et communales.

La construction d'un giratoire et du tronçon de raccordement provisoire à la RC 302 est la première étape, côté valaisan, des travaux liés à la réalisation de la route intercantonale H144. Cette première phase de travaux consiste en la construction d'un giratoire d'environ 30 m de diamètre et d'un tronçon routier de liaison à la H144, d'une longueur d'environ 175 m.

Pour la partie valaisanne, les travaux du giratoire, qui dureront de mars à octobre 2009, seront complétés par l'exécution des rampes d'accès au futur viaduc, la déviation locale de la RC302 et par le début de la construction du viaduc sur le Rhône (durée env. 3 ans). Dès 2011 - 2012, d'autres travaux seront programmés, à savoir l'exécution du giratoire H144 - H21bo, le raccordement définitif au nouveau viaduc sur le Rhône et la mise en place des mesures de compensations environnementales. Avant de jouer pleinement son rôle de jonction, ce giratoire exercera un effet modérateur sur l'important trafic sud-nord à travers Les Évouettes.

Côté vaudois, les travaux ont débuté en décembre 2007. Ils consistaient à élargir la RC 780 entre Villeneuve et Roche et à construire le giratoire d'accès à la H144. Au printemps 2009 un premier tronçon de la piste de chantier sera construit. Le gros des travaux débutera fin 2009.

Pour rappel, un arrêté du Conseil fédéral du 17 mars 1961 prévoyait déjà la construction de cette route de liaison, maillon de la liaison franco-suisse sud-

lémanique. Après des années d'études de variantes, le choix de la variante finale a été effectué par un comité de pilotage en 1999.

La mise à l'enquête publique des tronçons valaisans et vaudois a eu lieu en avril 2002. Côté valaisan, le financement a été décidé par le Grand Conseil en juin 2002 et le projet approuvé par le Conseil d'Etat en octobre 2002. Après consultation des services cantonaux ainsi que des offices fédéraux concernés, et traitement des oppositions, le projet a été homologué par le Conseil d'Etat en mars 2005. Leprojet valaisan est entré en force en mai 2005. Côté vaudois, le financement a été accordé par le Grand Conseil en septembre 2003; une demande de crédit additionnel sera présentée d'ici la fin 2009. La procédure sur sol vaudois a abouti à la fin décembre 2007 avec le rejet de deux recours déposés au Tribunal fédéral.

Le projet sur sol valaisan, d'une longueur de 340 m. se concentre entre l'axe du Rhône et la jonction à la RC 302 St-Gingolph - St-Maurice. Le projet routier prévoit un giratoire sur la RC302 avec un déplacement local de la route en direction des Evouettes. Celle-ci passera sous le futur viaduc et sous une rampe d'accès aboutissant au giratoire de liaison entre la H144 et la H21bo (tunnel de déviation des Evouettes).

Le tronçon vaudois est constitué par plusieurs ouvrages d'art : deux viaducs aux extrémités pour franchir, côté vaudois, l'autoroute A9 et la route cantonale 780 Villeneuve - Aigle et, côté valaisan, le Rhône, le canal Stockalper et la voie de chemin de fer. Pour cet ouvrage, le canton de Vaud a été désigné canton pilote. Une convention a été établie entre les partenaires fixant les modalités de répartition des frais de construction. La clé de répartition est de 64% pour le Valais et 36% pour Vaud. Dans la partie centrale de la plaine se trouvent deux autres ouvrages : un pont par-dessus le Grand Canal et une galerie couverte à côté du giratoire de Crebelley. Entre ces ouvrages et leurs remblais d'accès, la route se situe légèrement au-dessus du niveau moyen du terrain existant.

Des mesures de compensation environnementales sont prévues, parmi lesquelles figurent des dispositifs réguliers de traversée de la petite faune sous la route et des passages à grande faune à quatre endroits, soit sous les viaducs du Rhône et de l'A9, sous le pont sur le Grand Canal et sur la galerie couverte de Crebelley. En outre, les documents d'appel d'offre des travaux seront élaborés dans un objectif incitatif d'utiliser des matériaux recyclés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 avril 2009

VALAIS : Gilles Genoud, chef de la Section des routes cantonales et cours d'eau du Bas-Valais, 027 720 62 75 - VAUD : DINF, Paul Graber, chef de la division Infrastructure routière du Service des routes, 021 316 72 44